



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 12-218, la session régulière du mois de juillet se tiendra le lundi 8 juillet 2013 à 19 h 30.

DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 2^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 17 juin 2013**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Nationale et BMO Banque de Montréal. Note : pour compléter votre numéro de matricule, ajouter les « 0 » à la fin du numéro et non au début comme le demandent certaines institutions financières.

De plus, nous vous informons que la ville peut maintenant accepter vos paiements par carte de débit. Vous devez toutefois vérifier votre limite maximale car certaines institutions financières ont une.

LES FLEURONS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DE LA CLASSIFICATION

La ville a renouvelé son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2013, 2014 et 2015. Il y aura donc une visite du classificateur au cours de l'été 2013.

Lors de la classification de 2007, première année de notre adhésion, la ville avait obtenu 3 fleurons. Au renouvellement, en 2010, la ville avait obtenu un 4^e fleuron.

Notre classification est certes fort appréciable. Toutefois, l'atteinte du 5^e fleuron permettrait à la ville de se classer parmi les meilleurs. Bien entendu, le résultat de la classification dépendra de la collaboration de tous.

Vous trouverez dans la présente édition un communiqué de presse qui explique la répartition des points et des critères qui déterminent la classification.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration, vous qui avez à cœur la beauté de la municipalité.

CONCOURS LOCAL "VILLE FLEURIE"

Le concours local d'embellissement *VILLE FLEURIE*, nous revient sous l'égide du Comité en Vert. Nul besoin de s'inscrire à ce concours, la simple résidence sur le territoire municipal et les aménagements suffisent à qualifier les horticulteurs amateurs.

Les critères choisis pour le jugement du concours sont : la propreté, les fleurs, le choix des végétaux, la pelouse et les matériaux inertes.

Les prix seront distribués dans les catégories suivantes :

- Résidences en milieu urbain 3 prix
- Résidences en milieu rural 3 prix
- Édifices à logements (propriétaires) 1 prix
- Balcons et entrées fleuris (locataires) 1 prix
- Institutions et commerces 1 prix
- Coup de cœur du Comité en vert 1 prix



Le comité de sélection patrouillera les rues et routes de la ville au cours de la première semaine d'août. Les gagnants seront contactés vers la mi-août. La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne à une date qui sera communiquée dans L'Écho des Chutes.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair.
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

TERRAIN DE JEUX

Vous trouverez dans cette édition, les informations concernant les activités offertes aux jeunes, ados, adultes et aînés pour l'été 2013.

PISCINE – BAINS LIBRES

Horaire :

22 juin au 11 août :

- Lundi au mercredi : 13 h à 19 h
- Jeudi : 13 h à 20 h
- Vendredi : 13 h à 19 h
- Samedi et dimanche : 13 h à 18 h

12 août au 25 août : 14 h à 18 h tous les jours

Coût des bains libres :

1 bain libre enfant (moins de 12 ans)	2,00 \$
1 bain libre adulte	2,50 \$
Carte pour dix bains	15,00 \$
Carte de saison individuelle	40,00 \$
Carte de saison familiale	50,00 \$

BON VOISINAGE

Être un bon voisin peut être vraiment important pour vous. N'oubliez pas, en votre absence, vos voisins peuvent être les meilleurs gardiens de vos biens.

Nous vous invitons donc à être attentifs aux bruits qui pourraient les déranger : tonte du gazon, carillon, musique, moteur de piscine ou autres.

RESPECT DES TERRAINS PRIVÉS

Nous demandons la collaboration de chacun afin de respecter les terrains privés. Vous devez marcher sur le trottoir ou en bordure de la rue, lorsqu'il n'y a pas de trottoir. De plus, en vertu du règlement G-100, il est interdit de laisser un animal se promener ou errer sur une propriété privée sans le consentement exprès du propriétaire et/ou de l'occupant du terrain.

Ceci s'applique même dans l'emprise de la rue.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseychalls.ca.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce service.

RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur du garage municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne. Nous vous demandons de placer les liquides dans des **contenants solides et fermés hermétiquement**. De plus, nous vous demandons **d'identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-sources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;

- Appareils électroniques, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs,
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux ampoules fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison en communiquant avec nous afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison ou votre terrain peut être identifié sur la carte des maisons à vendre qui est accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

NUMÉRO POUR URGENGE MUNICIPALE

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-6393 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 24 juin pour la Fête nationale et le lundi 1^{er} juillet pour la Fête du Canada.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

#####

SEAU DE CUISINE

Soucieuse de l'environnement et dans le but de réduire l'enfouissement des déchets, la Ville de Kingsey Falls offre à ses citoyens le seau de cuisine pour le transfert des déchets de table au bac à compost.

- Sa forme ovale permet un nettoyage facile et complet;
- Le seau se place dans l'évier et va au lave-vaisselle;
- Le volume de 7,5 litres permet de vider le seau deux à trois fois par semaine;
- Le verrou à déclic et le couvercle à double rebord de 360° sont des barrières efficaces contre les mouches et les odeurs;
- Le seau de cuisine peut être accroché sur le revers de la porte d'armoire ou le déposer sur le comptoir.



Vous pouvez vous procurer votre seau gratuitement en vous présentant à l'hôtel de ville, situé au 15, rue Caron, aux heures d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Un seul seau sera donné par logement sur présentation d'une pièce d'identité.